



NOS DÉCHETS

EN DÉBAT

La parole est à vous!

**Débat Public sur le
centre de traitement des
déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII**

REUNION D'OUVERTURE

**Ivry-sur-Seine,
le 22 septembre 2009**

cndp
Commission particulière
du débat public
centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII



Déroulement de la soirée



2

- Présentation du **débat public**
- Présentation du **projet du Syctom**
- **1^{ère} table ronde** : Dans quel cadre politique, législatif et réglementaire s'inscrit le projet d'Ivry ? Quels sont les objectifs du PREDMA ? **Une meilleure utilisation des installations existantes permettrait-elle de se passer de la reconstruction du centre?** Quelles sont les solutions mises en œuvre dans les autres pays européens ?
- **2^{ème} table ronde** : Pourquoi le site de traitement a-t-il été implanté à Ivry-sur-seine ? **Le centre de traitement pourrait-il être reconstruit ailleurs ?** Quelle est la position des acteurs sur le projet ?





Le débat public

La saisine de la CNDP



3

- **Le maître d'ouvrage du projet doit saisir la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** lorsque les caractéristiques de son projet dépassent les seuils fixés par décret (coût > 300 M €),
- La CNDP, en tant qu'Autorité administrative indépendante (loi février 2002):
 - est chargée de «**veiller au respect de la participation du public** au processus d'élaboration des projets d'aménagement d'intérêt national»,
 - **décide ou non de l'organisation du débat public** en fonction des enjeux socio-économiques du projet et de son impact sur l'environnement et le territoire,
 - **nomme le Président puis les membres de la Commission particulière du débat public (CPDP).**
 - La CPDP organise et anime le débat en toute **indépendance** et **neutralité**, sans exprimer son avis sur le projet.





Le débat public

Objectif et composition de la CPDP



4

- Objectif : **Permettre au public**

- **de s’informer** sur le projet,
- **d’obtenir des réponses** à ses questions,
- **d’exprimer ses observations**, questionnement et **propositions**,

Pour **éclairer le maître d’ouvrage sur les suites à donner à son projet**, la décision lui revenant.

- Composition :

- **Philippe Marzolf**, Président,
Vice-président de la CNDP,
éco-conseiller,
- **Anne Laure Bedu**,
Consultante dans le domaine
du développement durable
- **Alain Marabout**,
Avocat retraité
- **Laurence Monnoyer-Smith**,
Professeur d’université
- **Jean-Paul Puyfaucher**.
Ingénieur travaux publics
retraité





Le débat public

La portée, les principes et les suites



5

- Le débat :
 - porte sur **l’opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet**,
 - se déroule **en amont de la décision**, bien avant l’enquête publique.
- Les principes :
 - **Transparence** : toutes les informations sont mises à la disposition du public,
 - **Équivalence** : tous les points de vue peuvent être exprimés,
 - **Argumentation** : toutes les positions sont explicitées et débattues.
- Les suites du débat :
 - Dans les **2 mois après la clôture du débat**, la **CPDP publie un compte rendu** de l’ensemble des arguments échangés à partir duquel la CNDP établit un **bilan**,
 - Dans les **3 mois après cette publication**, le **Maître d’Ouvrage publie sa décision vis-à-vis du projet** sur le principe et les conditions de poursuite.





Les moyens d'information les documents du débat



6

- Les documents de la CPDP :
 - **Un dépliant** (avec carte T) présentera les outils d'information, de participation et le calendrier des réunions,
 - **Le journal du débat** (3 numéros prévus, le premier avec carte T) rendra compte du déroulement du débat public à ses étapes-clés,
 - **Une newsletter** hebdomadaire,
- Les documents du maître d'ouvrage :
 - **Le dossier du maître d'ouvrage** (100 pages) et sa **synthèse** (4 pages) présenteront le projet,
 - Les études menées dans le cadre de la préparation du projet.
- Les documents en cours de débat :
 - **Tous les avis, contributions et délibérations sont rendus publics,**
 - **Les cahiers d'acteurs** (4 pages maximum),
 - Des études et documents complémentaires.





Les moyens de participation

Les réunions publiques (1/2)



7

- Le mardi 22 septembre, **une réunion d'ouverture** :
Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?
Ivry-sur-Seine, de 20h à 23h
- Au mois d'octobre, **3 réunions thématiques** :
Paris 13ème, de 20h à 23h
 - **La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?**
jeudi 1^{er} octobre
 - **Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?** le mercredi 7 octobre
 - **La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?** le mardi 13 octobre

NB : En parallèle des réunions thématiques, **un groupe de travail se réunira pour étudier l'évaluation du gisement de déchets** à partir duquel est dimensionné le projet





Les moyens de participation

Les réunions publiques (2/2)



8

Au mois de novembre, **4 réunions locales**, de 20h à 23h :

- **Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?**
Ivry-sur-Seine, le jeudi 5 novembre
- **Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry/Paris XIII ? Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?**
Charenton-le-Pont, le jeudi 12 novembre
- **Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?**
Ivry-sur-Seine, le lundi 16 novembre
- **Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?**
Villejuif, le mercredi 25 novembre
- Une réunion de clôture : **Les principaux enseignements du débat public**
Ivry-sur-Seine, le lundi 14 décembre

NB : Des auditions publiques pourront être organisées sur demande des acteurs.





Les moyens de participation en parallèle des réunions publiques du 4 septembre au 21 décembre



9

- **Les contributions écrites, les avis et les délibérations** pourront être envoyés par courrier, e-mail ou postés sur le site internet.
- Le site internet
 - **Un système Questions/réponses** pour questionner le maître d’ouvrage et la CPDP,
 - **Un blog** pour échanger sur toutes les thématiques du débat.
- Le débat dans les instances de démocratie locale
 - Diffusion des documents du débat aux **conseils de quartier et centres socio-culturels** et appui à l’organisation de séances.
- Le débat avec les enfants
 - **Diffusion d’un outil pédagogique** aux enseignants et animateurs,

Toutes les contributions seront rendues publiques et prises en compte dans le compte-rendu et le bilan du débat public.





NOS DÉCHETS

EN DÉBAT

La parole est à vous!

**Débat Public sur le
centre de traitement des
déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII**

REUNION D'OUVERTURE

**Ivry-sur-Seine,
le 22 septembre 2009**

cndp
Commission particulière
du débat public
centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII



François DAGNAUD

Président du Syctom





- Dans quel **cadre politique, législatif, réglementaire** s'inscrit le projet d'Ivry ? Quels sont les objectifs auxquels **les collectivités** doivent répondre en matière de gestion et de traitement des déchets ?

Laure TOURJANSKY - Ministère de l'Ecologie, de l'énergie et du développement durable (7 mn)

- Quels sont les **objectifs du PREDMA** (Plan régional d'élimination des déchets ménagers)? Une **meilleure utilisation des installations existantes** ou en projet en Ile-de-France permettrait-elle de se passer de la reconstruction du centre ?

Michel VAMPOUILLE – Vice-Président du Conseil régional IdF (7 mn)

- Quelles sont les solutions mises en œuvre par **les autres pays européens** ?

Daniel DUNET - BIPE (7 mn)

- *Echanges avec le public (30 mn)*





Laure TOURJANSKY

Ministère de l'Ecologie, de l'énergie et du
développement durable





Michel VAMPOUILLE

Vice-président du Conseil régional IdF





Daniel DUNET

BIPE





NOS DÉCHETS

EN DÉBAT

La parole est à vous!

**Débat Public sur le
centre de traitement des
déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII**

REUNION D'OUVERTURE

**Ivry-sur-Seine,
le 22 septembre 2009**

cndp
Commission particulière
du débat public
centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII



2ème table ronde



17

- **Pourquoi** le site de traitement des déchets ménagers a-t-il été **implanté à Ivry-sur-Seine** ?

Helder DE OLIVEIRA - ORDIF (7 mn)

- Le centre de traitement pourrait-il être **reconstruit ailleurs** qu'à Ivry/Paris XIII ?

Pascale MICHEL - BRGM (10 mn)

- Quelle est la **position des acteurs** sur la reconstruction du centre de traitement ?

Pierre GOSNAT - maire d'Ivry-sur-Seine (7 mn)

Anne CONNAN - Association passerelles (5 mn)

Jean-François POITVIN - Ile-de-France Environnement (5 mn)

- *Echanges avec le public (50 mn)*





Helder DE OLIVEIRA

Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France





Pascale MICHEL

BRGM





Pierre GOSNAT

Maire d'Ivry-sur-Seine





Anne CONNAN

Association passerelles





Jean-François POITVIN

Ile-de-France Environnement





NOS DÉCHETS

EN DÉBAT

La parole est à vous!

**Débat Public sur le
centre de traitement des
déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII**

REUNION D'OUVERTURE

**Ivry-sur-Seine,
le 22 septembre 2009**

cndp
Commission particulière
du débat public
centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII